

Offre exclusive aux Partenaires PLATINE et PRIVILÈGE AQIII

L'AQIII propose à ses partenaires Platine et Privilège corporatifs la possibilité d'adhérer à son nouveau **Club option VIP AQIII**.

Avantages option VIP AQIII exceptionnelle

Un adhérent au **Club option VIP AQIII** est également un membre au prestigieux Club St-James.

- Désignez un (1) représentant de votre entreprise à titre de délégué AQIII du Club St-James.
- Un maximum combiné de cent (100) délégués **options VIP AQIII** (membres et partenaires) peuvent bénéficier de l'entente exclusive par année.
- Tous les privilèges sont associés à votre statut de membre du Club St-James et vous avez accès à tous les services offerts au Club St-James.
- Chaque délégué recevra un état de compte mensuel du Club St-James.
- Accès aux activités exclusives organisées par le **Club option VIP AQIII**

Conditions

Pour demander l'adhésion au **Club option VIP AQIII**, vous devez détenir pour l'ensemble de l'année civile un Partenariat Platine ou Privilège admissible.

- Notez qu'un Partenaire qui adhère au Club option VIP AQIII n'est pas membre de la Corporation AQIII; seuls les consultants indépendants en TI peuvent être membre de la corporation AQIII.
- Valide du 1er janvier au 31 décembre. Renouvelable annuellement selon conditions.

Droit d'entrée « Partenaire »

- CLUB option VIP AQIII 2024 « Partenaire » est de 995\$+tx (près de 3 000\$+tx), un rabais de 2 005\$.
- Les crédits de forfait Platine ou Privilège ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les frais d'adhésion au **Club option VIP AQIII**. Une facture sera émise par l'AQIII.

CLUB



CLUB SAINT-JAMES



Le réseau des consultants indépendants en TI

VIP

Partenaires